

PLAN CADASTRAL : LES MENACES SE PRECISENT...

« La Direction générale des impôts (cadastre) contribuera à l'élaboration et à la mise à jour du référentiel par la fourniture de données contenues dans le plan cadastral : parcellaire et bâti. A cette fin, la DGI et l'IGN entreprendront une collaboration qui n'affectera en rien les missions actuelles de la DGI (cadastre) et n'en transférera aucune partie à l'IGN. »

Guy LENGAGNE, 2001

député, auteur du rapport «Les perspectives d'évolution de l'information géographique et les conséquences pour l'IGN»

Quelques rappels :

Dans le monde de l'information géographique, les choses évoluent très vite ; cela tient d'une part à une demande sans cesse croissante des usagers, mais aussi (et surtout !) aux énormes enjeux financiers induits. En France, l'IGN, par le biais du RGE¹, a bien saisi ces paramètres et entend jouer un rôle majeur : personne ne saurait lui reprocher.

Mais ses appétits vont bien au-delà de la place que l'institut devrait occuper : son objectif est aujourd'hui on ne peut plus clair : devenir LE référentiel (y compris cadastre, donc incontournable...) dans un monde où les NTIC occupent une place de plus en plus prépondérante.

¹ Le RGE est un référentiel, mais il l'est de par son regroupement de plusieurs sources ; il ne vient pas se substituer aux sources, c'est l'esprit de tout SIG

Les raisons de nos inquiétudes

Le SNADGI-CGT a eu communication d'un projet de loi, dit projet « WARSMANN », du nom de celui qui en a exposé les motifs (projet n°1085 article 35) et qui a proposé l'écriture d'un nouvel article de loi. Ce projet est accompagné d'un rapport de la commission des lois (rapport n°1145 article 47).

Ce dernier est on ne peut plus clair : il s'agit ni plus ni moins de transformer, au nom du pseudo-modernisme ambiant, le plan cadastral en simple sous-traitant de l'IGN, au motif des « archaïsmes » qui présideraient à son élaboration et mise à jour.

Repris sous forme de projet de loi dans le PLS (projet de loi de simplification) n°1145 article 47, cela revient à concéder à l'établissement le statut de référentiel de l'information géographique en France. Alors que l'ex-DGI avait signé une convention de mise à disposition des données cadastrales avec l'IGN, ce dernier, en s'appuyant sur un tel texte, va prendre la place de celui qui alimente ses bases de données ! Excusez du peu !

Il s'agit là d'une forme de prise de pouvoir que nous ne pouvons accepter ; car, n'en doutons pas, l'Institut fera payer au prix fort l'accès à son référentiel.

Il s'agirait là, ni plus ni moins, de la privatisation pure et simple du plan cadastral.

Le projet de décret de constitution du CNIG

Dans le même temps, le Comité National à l'Information Géographique (CNIG) évolue. Sa composition est modifiée. Le secrétariat permanent, s'appuiera sur les compétences, l'expertise et les moyens de l'Institut géographique national. Le conseil comprendra également, en leur qualité de dirigeants des opérateurs de référence de l'Etat en matière d'information géographique :

- ✓ le directeur général de l'Institut géographique national ou son représentant
- ✓ le directeur général du Service hydrologique et océanographique de la marine ou son représentant

Mais sont absents : la DGFIP (qui par déduction n'est pas considérée comme opérateur de référence), les organisations syndicales, l'AITF (association des ingénieurs territoriaux de France), etc.

Bref, sont écartés notamment ceux qui ont toujours affiché leur soutien au plan cadastral et qui militent pour son statut de référentiel, comme le SNADGI-CGT.

Pour finir, le représentant au futur CNIG de l'Association des Maires de France n'est autre... que le maire de Saint-Mandé, commune où sont situés les bâtiments de l'IGN !

Si l'on voulait créer une situation hégémonique, on ne s'y prendrait pas autrement... Et quelle indépendance de la structure !

Un sérieux revers pour la DGFIP

Lors des différents groupes de travail de début d'année 2008, M PARINI se voulait extrêmement rassurant sur l'avenir des missions : ce discours, encore relayé lors du dernier groupe de travail cadastre de novembre 2008, est aujourd'hui totalement contredit par les faits et ce fameux projet de loi.

Dès lors, il convient de s'interroger sur la crédibilité de nos dirigeants : le plan cadastral violemment attaqué, demain, les hypothèques, les domaines (dont certaines missions ont déjà été privatisées au profit des notaires) !...

A l'examen de la situation actuelle, rien n'interdit de penser que d'autres missions de la DGFIP ne sont pas en danger. Ce ne sont pas quelques paroles rassurantes qui suffisent à apaiser nos inquiétudes.

Les initiatives du SNADGI-CGT

Dès que le syndicat a pris connaissance de ce projet de loi, ce dernier venait d'arriver au Sénat, après une adoption en première lecture à l'Assemblée.

Nous avons pris contact avec un premier groupe politique de sénateurs et obtenu une entrevue mi-décembre 2008. A ce stade, il s'agissait dans un premier temps d'alerter les élus mais aussi de faire ouvrir des portes afin d'aller présenter les revendications et analyses du SNADGI-CGT sur la question de la place du plan cadastral dans l'information géographique. Ce premier objectif est rempli, et une demande de rendez-vous sera dans les prochains jours déposée auprès du rapporteur à la commission des lois, ainsi qu'auprès des intervenants des différents groupes politiques qui y siègent.

Ne nous y trompons pas : ces démarches sont indispensables, car il y a un lobbying intensif de la part de ceux que l'on pouvait hier qualifier de partenaires, qui nous considèrent aujourd'hui comme des concurrents directs.

L'article 37 du projet de loi doit être sinon abrogé, du moins modifié et éclairci afin de préciser le statut exact du plan cadastral au sein de l'information géographique : pour nous aucune ambiguïté, le plan cadastral EST le référentiel à l'information géographique en France.

Le SNADGI-CGT a adressé à tous les sénateurs une lettre de 3 pages, précisant les enjeux, et notre position sur un tel sujet. Vous trouverez ce document sur le site du SNADGI-CGT.

Il y a juste un an, la DGI fêtait, dans les locaux même du Sénat, le bi-centenaire du plan cadastral ; si rien n'est fait, il aura vécu 201 ans. Quel cynisme, quelle hypocrisie !!!

**Le 29 janvier,
tous les personnels doivent être
en grève pour dire NON
au démantèlement de nos missions !**

Montreuil, le 27 janvier 2009